Informations de base

1998/0819(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord EEE: modification de l'annexe XIII (transports) **Subject** 3.20 Politique des transports en général 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	RELA Relations économiques extérieures		

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Environnement	2153	1999-01-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
20/07/1998	Publication de la proposition législative	SEC(1998)1206	Résumé
29/09/1998	Vote en commission		
05/10/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/01/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/01/1999	Fin de la procédure au Parlement		
10/02/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0819(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 000

État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/10469

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0610/1998 JO C 341 09.11.1998, p. 0065-0070	21/10/1998	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		**Référence**	**Date**	**Résumé**
Document de base législatif		SEC(1998)1206	20/07/1998	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 2000/0210 JO L 035 10.02.2000, p. 0037	Résumé

Accord EEE: modification de l'annexe XIII (transports)

1998/0819(CNS) - 29/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: modifier l'annexe XIII de l'Accord sur l'EEE consacrée aux transports en vue d'ajouter l'acquis communautaire adopté récemment dans ce domaine. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 15/1999 du Comité mixte de l'EEE modifiant l'annexe XIII (Transports) de l'accord EEE. CONTENU: La décision vise à étendre à l'Accord EEE : - l'acte relatif aux conditions d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union et les adaptations consécutives des traités sur lesquels est fondée l'Union, - le règlement 3298/94/CE de la Commission arrêtant les modalités relatives au système des écopoints pour les camions de marchandises en transit à travers l'Autriche et le règlement 1524/96/CE de la Commission modifiant ce même règlement. Aucune période de transition ou dérogation n'est prévue. La décision arrête pour les États de l'EEE et de l'AELE des mesures relatives au système des écopoints comparables au système communautaire. ENTRÉE EN VIGUEUR : 30.01.1999.

Accord EEE: modification de l'annexe XIII (transports)

1998/0819(CNS) - 20/07/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier l'annexe XIII de l'Accord sur l'EEE consacrée aux transports en vue d'ajouter l'acquis communautaire adopté récemment dans ce domaine. CONTENU: afin d'assurer la sécurité et l'homogénéité juridiques requises, le Comité mixte de l'EEE doit intégrer toute la législation communautaire pertinente à l'Accord sur l'EEE dès que possible après son adoption. Le règlement 2894/94/CE du Conseil relatif à certaines modalités d'application de l'Accord EEE prévoit que le Conseil, après consultation du Parlement européen, arrête la position de la Communauté pour les décisions étendant la législation communautaire moyennant des modifications substantielles. Le présent projet de décision vise en particulier à étendre

à l'Accord EEE : -l'acte relatif aux conditions d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède à l'Union et aux adaptations consécutives des traités sur lesquels est fondée l'Union, -le règlement 3298/94/CE de la Commission arrêtant les modalités relatives au système des écopoints pour les camions de marchandises en transit à travers l'Autriche et le règlement 1524/96/CE de la Commission modifiant ce même règlement. Aucune période de transition ou dérogation n'est prévue. La décision proposée arrête pour les Etats de l'EEE et de l'AELE des mesures relatives au système des écopoints comparables au système communautaire. Des modifications substantielles étant prévues pour l'intégration de ces textes dans l'Accord EEE, il est proposé que le Conseil marque son accord sur le projet de décision du Comité mixte EEE en tant que position de la Communauté.

Accord EEE: modification de l'annexe XIII (transports)

1998/0819(CNS) - 21/10/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé le projet de modification de l'accord EEE (procédure sans rapport).